

Explication des signes:

Premier chiffre = numérotation pour la session

Chiffre entre parenthèse = numéro de contrôle de l'objet

- N traité par le Conseil national
 E traité par le Conseil des Etats
 n priorité au Conseil national
 é priorité au Conseil des Etats
 * nouveaux objets
 × liquidé

Résumé des délibérations
de l'Assemblée fédérale

Session de janvier 1978

(11^e session de la 40^e législature)

Du lundi 16 au jeudi 19 janvier 1978

Séances du Conseil national: 16, 17 (II), 18 (II) et 19 janvier (6 séances)

Séances du Conseil des Etats: 16, 17 et 18 janvier (3 séances)

Session de printemps 1978

(12^e session de la 40^e législature)

Du lundi 27 février au jeudi 9 mars 1978

Séances du Conseil national: 27, 28 février, 1^{er}, 2, 6, 7, 8 et 9 mars (8 séances)Séances du Conseil des Etats: 27, 28 février, 1^{er}, 2, 6, 7, 8 et 9 mars (8 séances)

Aperçu général

Divers

- × 1. Elections aux conseils législatifs
 - a. Conseil national. Vérification des pouvoirs
 - b. Conseil des Etats. Communications des cantons
- × 2. Conseil national. Remplacements dans des commissions permanentes
- × 3. Conseil des Etats. Remplacements dans des commissions permanentes
- 4. (—) - Commission d'étude. Avenir du Parlement
- × 5. (—) - Durée de la session spéciale d'avril 1978
6/77.030 n Conseil national. Commission permanente des constructions et investissements
- 7. (—) - Commission d'étude. Procédure pour les initiatives parlementaires

Initiatives

a. Initiatives des cantons

- 8. (8910) - Neuchâtel. Prévention des accidents et maladies professionnelles
- 9. (10121) - Vaud. Revision de la LAMA
- 10. (10181) - Argovie. Sauvegarde de la possibilité d'aménager les voies navigables
- 11. (10348) - Neuchâtel. Complément de la loi fédérale sur les voyageurs de commerce
- 12. (10949) - Bâle-Ville. Revision de l'organisation judiciaire et de la procédure pénale pour l'armée fédérale
- 13. (11348) - Genève. Nationalité de l'enfant de mère suisse
- 14. (11671) - Argovie. Centrales nucléaires
- 15. (11758) - Berne. Médicaments. Législation
- 16. (11877) - Bâle-Campagne. Politique en matière de centrales nucléaires
- 17. (12018) - Bâle-Ville. Centrales nucléaires
- 18. (12030) - Zurich. Protection des locataires
- 19/75.201 - Genève. Statut des saisonniers
- 20/77.201 - Genève. Prévention contre les risques de rejets toxiques dans l'atmosphère
- 21/77.202 - Berne. Constitution fédérale. Modifications dans la composition des cantons
- 22/77.203 - Zurich. Euthanasie en faveur des malades incurables
- 23/78.201 - Neuchâtel. Constitution fédérale. Modifications dans la composition des cantons

b. Initiatives parlementaires

Conseil national

- 24. (10951) n Loi fédérale sur les contrats à tempérament et avec paiements préalables (Deonna)

- N 25. (11735) n Protection de la vie privée (Gerwig)
- 26. (11790) n Médiateur pour l'armée (Hubacher)
- NE 27/75.223 n Droit de vote et d'éligibilité abaissé à 18 ans (Ziegler-Genève)
- 28/76.221 n Péages sur les autoroutes (Schatz-Saint-Gall)
- 29/76.222 n Directives de politique gouvernementale et plan financier (Weber-Arbon)
- 30/76.223 n Participation des travailleurs (Morel)
- 31/76.224 n Participation des travailleurs (Egli-Sursee)
- 32/76.225 n Interdiction de circuler certains dimanches (Jaeger)
- 33/76.227 n Union des biens. Partage du bénéfice et du déficit (Meier Kaspar)
- 34/76.228 n Centrales nucléaires. Moratoire dans la construction (Meizoz)
- 35/76.230 n Droits sur les carburants (Schär)
- N 36/76.231 n Loi d'organisation judiciaire. Incompatibilités (Alder)
- × 37/76.232 n Formation professionnelle dans le domaine social et celui de la santé (Renschler)
- 38/77.221 n Constitution fédérale. Incompatibilités (Ziegler-Genève)
- 39/77.222 n Deux conseillers aux Etats pour Bâle-Ville et Bâle-Campagne (Allgöwer)
- 40/77.223 n Fichiers personnels et protection de la personnalité. Constitution (Gerwig)
- 41/77.224 n Fichiers personnels et protection de la personnalité. Loi (Gerwig)
- 42/77.225 n Médiateur (Hubacher)
- 43/77.226 n Protection des consommateurs (Waldner)
- 44/77.227 n Délits politiques. Peine de mort (Oehen)
- 45/77.228 n Constitution fédérale (art. 41^{ter}). Impôt sur les emballages perdus (Meier Fritz)
- 46/77.229 n Référendum facultatif. Contrôle des signatures (Soldini)
- 47/77.231 n Politique familiale (Nanchen)
- 48/77.233 n Code pénal. Terrorisme (Girard)

Conseil des Etats

- 49/77.230 é Objection de conscience. Juridiction pénale (Heimann)
- 50/77.232 é Loi sur les routes nationales. Chemins et sentiers (Dillier)

× 312/77.503 M Tschumi – Régions de montagne. Contributions d'exploitation (13 décembre 1977)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre à la procédure de consultation le projet de loi déjà élaboré sur le versement de contributions d'exploitation à l'agriculture de montagne, de manière que la loi puisse entrer en vigueur en 1979.

Cosignataires: Basler, Baumann, Brosi, Dürr, Etter, Freiburghaus, Hofmann, Jung, Künzi, Nef, Rätz, Reichling, Risi-Schwyz, Roth, Zwygart (15)

1978 1^{er} mars. Décision du Conseil national: La motion est adoptée sous forme de postulat ainsi conçu:

Le Conseil fédéral est invité à examiner s'il ne serait pas indiqué de soumettre...

313/77.435 P Uchtenhagen – Impôt directif sur la consommation d'énergie (28 septembre 1977)

La loi fédérale du 5 mai 1977 instituant des mesures propres à équilibrer les finances fédérales modifie également l'article 15 de l'arrêté fédéral du 23 décembre 1959 concernant l'emploi de la part du produit des droits d'entrée sur les carburants destinés aux constructions routières. Les contributions aux frais et les ressources affectées à la péréquation financière dans le secteur routier seront en conséquence réparties désormais selon les quatre critères suivants: longueur des routes ouvertes aux véhicules à moteur, charges routières supportées par les cantons, capacité financière des cantons, imposition des poids lourds par les cantons.

Le Conseil fédéral est invité à déterminer s'il ne serait pas possible d'insérer dans cette disposition un cinquième critère qui se référerait à une imposition suffisamment forte, par les cantons, des véhicules à moteur ayant une consommation relativement élevée d'essence au kilomètre.

En outre, le Conseil fédéral est invité à examiner s'il ne serait pas possible, en instituant un impôt sélectif sur la consommation d'électricité, de contrebalancer ou même de supprimer les tarifs dégressifs encore pratiqués, qui ne sont en partie pas justifiés par des motifs d'ordre économique, et de frapper d'une charge supplémentaire la consommation exagérée d'électricité, donc la consommation de luxe.

Cosignataires: Besuchet, Blum, Bussey, Canonica, Felber, Gerwig, Gloor, Haller, Hubacher, Lang, Meizoz, Merz, Morel, Muheim, Nanchen, Nauer, Renschler, Rubi, Schmid-St-Gall, Villard, Waldner, Weber-Arbon, Zehnder (23)

× 314/77.382 I Ueltschi – Contingentement du lait. Séparation des pouvoirs dans l'examen des recours (15 juin 1977)

D'un communiqué de la Division de l'agriculture paru dans le «Zentralblatt der Land- und Milchwirtschaft» (n° 21 du jeudi 26 mai 1977), il ressort que ce service exigera des commissions de recours qu'elles fassent preuve de la retenue nécessaire en traitant les recours (trad.). Or les commissions de recours sont des organes judiciaires indépendants de l'administration; ils ne doivent par conséquent recevoir aucune instruction de la Division de l'agriculture.

Le Conseil fédéral est donc prié de répondre aux questions suivantes:

1. Que pense-t-il faire pour empêcher à l'avenir que de telles atteintes soient portées au principe de la séparation des pouvoirs?
2. Quelles mesures envisage-t-il de prendre afin d'assurer une appréciation juridiquement inattaquable et objective des recours formés contre le contingentement laitier?

La demande d'interpellation est appuyée par les députés suivants:

Akeret, Dürr, Etter, Fischer-Weinfelden, Freiburghaus, Hofer, Hungerbühler, Jung, Matossi, Nef, Risi-Schwyz, Rüttimann, Tschumi, Wellauer (14)

1978 1^{er} mars: L'interpellation est liquidée par la réponse écrite du Conseil fédéral.

× 315/77.476 I Ueltschi – Construction d'étables. Régime du permis (7 octobre 1977)

Il ressort d'un communiqué du Service d'information agricole que le Conseil fédéral se propose d'édicter par voie d'ordonnance,

une réglementation de caractère transitoire soumettant à autorisation, jusqu'à l'entrée en vigueur de la modification prévue de la loi sur l'agriculture, la création ou l'agrandissement d'étables d'engraissement, aux fins d'éviter une production excédentaire de viande. Les critères prévus pour la délivrance des autorisations suscitent la crainte que les petites et moyennes exploitations ne puissent plus, en particulier, accroître leur capacité de production. Cette réserve toucherait surtout durement l'agriculture de montagne.

Je demande donc au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Que pense-t-il faire, en cas d'adoption d'une ordonnance visant à prévenir une production excédentaire de viande, pour que les mesures prises n'empêchent pas les exploitations agricoles petites ou moyennes d'accroître raisonnablement leur capacité de production?
2. N'est-il pas de l'avis que l'on manque d'une base légale sûre pour porter atteinte, comme on se le propose, au droit de propriété?

1978 8 mars: L'interpellation est liquidée par la réponse écrite du Conseil fédéral.

× 316/77.477 I Ueltschi – Régions de montagne. Délimitation (7 octobre 1977)

La commission d'experts s'occupant de la délimitation des régions de montagne a procédé à des inspections dans plusieurs contrées de l'Oberland bernois. On envisage apparemment de déclasser certaines communes (du district du Bas-Simmental notamment) appartenant encore à la zone de montagne I. Cela entraînerait de graves désavantages pour les paysans touchés par cette mesure, en particulier de sensibles diminutions de revenu. C'est pourquoi je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il exact que l'on se propose de ne plus classer dans la zone de montagne I des communes entières, notamment des communes du district du Bas-Simmental?
2. Le Conseil fédéral connaît-il les désavantages qu'entraînerait une telle mesure pour les paysans touchés, en particulier les pertes de revenu qu'ils subiraient?
3. Quelles dispositions le Conseil fédéral envisage-t-il de prendre pour compenser ces désavantages si les régions précitées étaient déclassées?

1978 8 mars: L'interpellation est liquidée par la réponse écrite du Conseil fédéral.

317/78.323 P Villard – Détenus. Droit à la formation et au perfectionnement (1^{er} mars 1978)

Le Conseil fédéral est invité à préparer un projet de modification du code pénal suisse dans le sens suivant:

Introduction dans le code du droit à la formation et au perfectionnement pour tous les détenus, de quelque catégorie qu'ils soient, y compris ceux qui subissent une peine de brève durée au sens de l'article 37^{bis} CP et les internés comme délinquants d'habitude au sens de l'article 42 CP.

Il s'agirait de mettre en valeur à la fois le principe de l'égalité devant la loi s'agissant de ne pas prêter les détenus qui risqueraient de souffrir, après leur libération, d'une impossibilité de formation ou de perfectionnement au cours de cette période et l'objectif de resocialisation que la loi reconnaît à la peine.

Cosignataires: Baechtold, Baumgartner, Blum, Braunschweig, Bundi, Chopard, Deney, Diethelm, Eggenberg, Felber, Ganz, Gloor, Haller, Loetscher, Meier Werner, Morel, Müller-Berne, Nauer, Renschler, Riesen-Fribourg, Rothen, Rubi, Schaffer, Schmid-St-Gall, Stich, Wagner, Waldner (27)

318/78.329 M Vincent – Énergie nucléaire. Nationalisation (2 mars 1978)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter aux Chambres, dans les plus brefs délais possibles, un nouvel alinéa 1^{er} de l'article 24^{quinq} de la constitution fédérale, dont la teneur serait la suivante:

La conception, la concession, la construction et l'exploitation des centrales nucléaires et installations atomiques sont du domaine de la Confédération, des cantons et des communes.

Januarsession 1978. Frühjahrsession 1978

Session de janvier 1978. Session de printemps 1978

Sessione di gennaio 1978. Sessione primaveraile 1978

In	Übersicht über die Verhandlungen
Dans	Résumé des délibérations
In	Riassunto delle deliberazioni
Jahr	1978
Année	
Anno	
Session	Januarsession 1978. Frühjahrsession 1978
Session	Session de janvier 1978. Session de printemps 1978
Sessione	Sessione di gennaio 1978. Sessione primaveraile 1978
Seite	1-61
Page	
Pagina	
Ref. No	110 001 404

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv und die Parlamentsdienste digitalisiert.
Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses et les Services du Parlement.
Il documento è stato digitalizzato dall'Archivio federale svizzero e dai Servizi del Parlamento.